

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 14 avril 2016 à 18h30, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard – absence non motivée.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

16-04-14-4066 **Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 14 avril 2016 à 18 h 30.

Adopté

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance extraordinaire du jeudi 14 avril 2016, à 18h30, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Adoption – Premier projet de règlement 881-2016 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage;
- D) Adoption – Projet de règlement 882-2016 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme;
- E) Avis de motion –Règlement 883-2016 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage;
- F) Adoption – Premier projet de règlement 883-2016 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage;
- G) Avis de motion – Projet de règlement 884-2016 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme;
- H) Adoption –Projet de règlement 884-2016 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme;
- I) Tenue d'une assemblée publique aux fins de consultation sur les projets de règlement numéros 881-2016 à 884-2016;
- J) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

16-04-14-4067

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 14 avril 2016 à 18h30 tel que présenté.

Adopté

Premier projet de règlement No. 881-2016 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage

Considérant que des modifications doivent être apportées au règlement de zonage numéro 512 et au plan de zonage;

Considérant que les modifications ont pour but de permettre la création de zones autorisant la construction d'immeubles résidentiels de différents types incluant l'habitation isolée, jumelée, contiguë, bi-familiale, tri-familiale, multi-familiale et collective dans certains secteurs de la ville et de créer la zone MH-1 autorisant la mixité des usages «habitation» et «commerce»;

Considérant que les modifications au règlement de zonage numéro 512 ont pour effet :

- 1) D'agrandir la zone HD-2 jusqu'à la rue Pilon. Cette modification permettra la construction résidentielle de forte densité incluant plusieurs types d'habitations allant de l'unifamilial (h1) aux multifamiliaux (h4);
- 2) Modifier la zone centre-ville (CVA-1) en y excluant les lots situés sur le coin des rues Bouchette et Hunter. Cette modification a pour but de créer une nouvelle zone mixte afin d'y inclure la construction résidentielle de forte densité;
- 3) Réduire la zone centre-ville (CVA-1) en y excluant les lots : 3 229 478, 3 229 479, 3 229 480 et 3 229430. Cette modification a pour but de créer une nouvelle zone résidentielle de forte densité en incluant plusieurs types d'habitations allant de l'unifamilial (h1) aux habitations collectives (h7).

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Rémi Robidoux lors de la séance ordinaire du 4 avril 2016;

Considérant qu'une copie du premier projet de Règlement numéro 881-2016 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

16-04-14-4068

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte le premier projet de Règlement numéro 881-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 512 et le plan de zonage.

Adopté

Projet de règlement numéro 882-2016 modifiant le règlement numéro 511 du Plan d'urbanisme

Considérant que des modifications doivent être apportées au règlement numéro 511 du plan d'urbanisme et plus particulièrement au plan des affectations;

Considérant que les modifications au règlement numéro 511 du plan d'urbanisme ont pour effet :

- 1) D'agrandir l'affectation habitation forte densité entre les rues Des Anciens-Combattants, Prince, Pilon et l'emprise ferroviaire abandonnée du CN, et ce, à même une partie de l'affectation habitation faible densité;
- 2) De créer une nouvelle affectation mixte, et ce, à même une partie de l'affectation commerciale du centre-ville;
- 3) De créer une nouvelle affectation habitation forte densité, et ce, à même une partie de l'affectation commerciale du centre-ville.

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Rémi Robidoux lors de la séance ordinaire du 4 avril 2016;

Considérant qu'une copie du projet de Règlement numéro 882-2016 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

16-04-14-4069

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte le projet de Règlement numéro 882-2016 modifiant le règlement numéro 511 du Plan d'urbanisme.

Adopté

Avis de motion : Règlement 883-2016 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage

Avis de motion est donné par monsieur Rémi Robidoux selon lequel le règlement 883-2016 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage sera présenté pour adoption avec dispense de lecture.

Les modifications au règlement de zonage numéro 512 et au plan de zonage ont pour effet :

- 1) D'agrandir la zone «commerciale» CO-1 sur le chemin Ridge, à même une partie de la zone HA-1;
- 2) De créer la zone HD-3 «zone d'habitation de forte densité», à même une partie de la zone HA-1, soit les lots vacants du secteur de la rue Picard de cette zone;
- 3) De regrouper la zone HA-2 à la zone HA-1.

Premier projet de règlement No. 883-2016 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage

Considérant que des modifications doivent être apportées au règlement de zonage numéro 512 et au plan de zonage;

Considérant que les modifications ont pour but d'agrandir la zone commerciale afin de permettre l'implantation de nouvelles entreprises ainsi que de créer une nouvelle zone résidentielle permettant la construction d'immeubles à logements multiples;

Considérant que les modifications au règlement de zonage numéro 512 ont pour effet :

- 1) D'agrandir la zone commerciale CO-1 sur le chemin Ridge, à même une partie de la zone HA-1;
- 2) De créer la zone HD-3 (zone d'habitation de forte densité), à même une partie de la zone HA-1, soit les lots vacants du secteur de la rue Picard de cette zone;
- 3) De regrouper la zone HA-2 à la zone HA-1.

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur Rémi Robidoux lors de la séance extraordinaire du 14 avril 2016;

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement numéro 883-2016 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

16-04-14-4070

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte le premier projet de Règlement numéro 883-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 512 et le plan de zonage.

Adopté

Avis de motion : Règlement 884-2016 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme

Avis de motion est donné par monsieur Rémi Robidoux selon lequel le projet de règlement 884-2016 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme sera présenté pour adoption avec dispense de lecture.

Ces modifications ont pour effet :

- 1) D'agrandir l'affectation «commerciale» sur le chemin Ridge, et ce, à même une partie de l'affectation «habitation faible densité»;
- 2) De créer l'affectation «habitation forte densité» sur une section de la rue Picard, et ce, à même une partie de l'affectation «habitation faible densité», soit les lots vacants du secteur de cette affectation.

Projet de règlement numéro 884-2016 modifiant le règlement numéro 511 du Plan d'urbanisme

Considérant que des modifications doivent être apportées au règlement numéro 511 du plan d'urbanisme et plus particulièrement au plan des affectations;

Considérant que les modifications au règlement numéro 511 du plan d'urbanisme ont pour effet :

- 1) D'agrandir l'affectation commerciale sur le chemin Ridge, et ce, à même une partie de l'affectation habitation faible densité;
- 2) De créer l'affectation habitation forte densité sur une section de la rue Picard, et ce, à même une partie de l'affectation habitation faible densité, soit les lots vacants du secteur de cette affectation;
- 3) De supprimer une partie de la rue projetée de la rue Picard;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur Rémi Robidoux lors de la séance extraordinaire du 14 avril 2016;

Considérant qu'une copie du projet de Règlement numéro 884-2016 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

16-04-14-4071

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte le projet de Règlement numéro 884-2016 modifiant le règlement numéro 511 du Plan d'urbanisme.

Adopté

Tenue d'une assemblée publique aux fins de consultation sur les projets de règlement numéros 881-2016 à 884-2016

Considérant l'adoption des projets de règlement No. 881-2016, 882-2016, 883-2016 et 884-2016;

Considérant qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la municipalité tient une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement;

Considérant qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ou il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier de la municipalité;

16-04-14-4072

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal délègue, en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière Denyse Jeanneau afin de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique pour les projets de règlement suivants :

- Premier projet de règlement No. 881-2016 modifiant le règlement de zonage #512 et le plan de zonage.
- Projet de règlement No. 882-2016 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme.
- Premier projet de règlement No. 883-2016 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage.
- Projet de règlement No. 884-2016 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme.

Adopté

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

16-04-14-4073

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 02.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière